



Villemur-sur-Tarn

**Convention d'objectifs et de moyens avec l'association Espace Jeunes de  
Villemur-sur-Tarn**

**L'avenant N°1 a pour objet la prolongation de la convention jusqu'au 31 août 2026.**

**AVENANT N°1**

Entre les soussignés :

**MAIRIE DE VILLEMUR-SUR-TARN** inscrite sous le n° de SIRET 213 105 844 00012, dont le siège est situé Place Charles Ourgaut, 31340 VILLEMUR-SUR-TARN,  
Représentée par le Maire Monsieur DUMOULIN Jean-Marc, dûment habilité à cet effet,

Ci-après.

D'UNE PART,

ET

« **Espace Jeunes** » association régie par la loi de 1901, dont le siège social est situé au 64 Bis Avenue du Général Leclerc, représentée par sa Présidente, Madame Sandrine MARIN et désignée sous le terme « l'association ».

D'AUTRE PART,



**Considérant** le contrat signé le 10 octobre 2022

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE I. OBJET DU CONTRAT**

L'association « **Espace Jeunes** » est titulaire du contrat d'objectifs et de moyens relatif à l'accueil périscolaire, l'accueil de loisir, l'organisation de séjours, l'animation et la gestion du local ados etc..

Le contrat a été signé le 10 octobre 2022.

**ARTICLE II. OBJET DE L'AVENANT N° 1**

➤ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Le présent avenant a pour objet de prolonger dans les mêmes conditions la convention pour une durée de 11 mois supplémentaires soit, jusqu'au 31 août 2026.

➤ **Incidence financière de l'avenant :**

Le présent avenant n'entraîne aucune incidence financière.

**ARTICLE III. ENTREE EN VIGUEUR ET PRISE D'EFFET**

Le présent avenant produira effet à compter de la date de notification.

**ARTICLE IV. DISPOSITIONS GENERALES**

Toutes clauses et conditions générales du contrat non modifié par le présent avenant demeurent applicables.



Fait en 2 exemplaires, le

*A VILLEMUR-SUR-TARN, le*

*Pour la commune  
de Villemur-sur-Tarn,*

*Monsieur Jean-Marc DUMOULIN  
Le Maire*

*Pour le Titulaire,*

*L'association « L'espace jeunes »*

*Madame Sandrine MARIN,  
La Présidente*